

# Concours de soupe 2018



## Règlement

### **Article 1 :**

Le concours de la meilleure soupe est ouvert à tous, seul ou en équipe.

### **Article 2 :**

Inscription gratuite, avant **le 19 octobre 2018** (les retardataires seront acceptés en fonction des places disponibles).

### **Article 3 :**

Pour valider votre inscription, vous devez donner un nom à votre soupe et prévoir de l'expliquer au jury.

### **Article 4 :**

RDV le dimanche **28 octobre 2018** à partir de **10h30** au Parc des Cordeliers, où vous seront remis votre numéro de table ainsi qu'une petite fiche récapitulative du déroulement du concours.

Le jury fera un tour des tables pour en apprécier la décoration et notera gustativement chaque soupe : n'oubliez donc pas la décoration de votre stand.

### **Article 5 :**

Chaque participant devra préparer 3 litres de soupe. Cette soupe sera fabriquée à la maison et apportée dans un récipient qui se réchauffe.

Chaque concurrent exposera sa soupe sur une table fournie par nos soins et déjà en place à son arrivée.

Un réchaud pourra être fourni par l'organisateur (dans la limite des stocks disponibles) sur demande au moment de l'inscription.

### **Article 6 :**

Seules les soupes maisons sont acceptées (soupe en briques et sachets interdits)

### **Article 7 :**

Vous attendrez l'ouverture officielle du concours prévue à 12h avant de commencer à servir votre préparation.

Attention, moins vous en servirez à la fois, plus de personnes pourront la goûter.

N'oubliez pas votre louche pour la servir ! Des petits contenants pour la dégustation vous seront remis.

**Article 8 : Jury et évaluation des soupes**

Un jury « officiel » évaluera les soupes à l'aide d'une grille. Cette grille comportera 5 critères qui seront notés de 1 à 5 points.

Le cumul des notes pour chaque concurrent permettra de déterminer les 3 soupes les plus appréciées, qui seront récompensées d'un prix.

**Article 9 : Critères d'évaluation pour le jury**

- 1) La saveur, le goût (parfum, odeur...)
- 2) La consistance et l'aspect (morceaux, moulinée, mixée...)
- 3) L'originalité de la recette (locale, exotique, grand-mère, grand chef...)
- 4) Vous devrez venir présenter au jury votre soupe et le nom que vous aurez choisi.

**Article 10 :**

Le jury populaire, composé de toutes les personnes présentes et volontaires, votera pour la meilleure décoration/présentation du stand (le plaisir des yeux avant la dégustation) et décernera le prix de la meilleure déco.

**Article 11 :**

Le résultat du concours sera annoncé vers 13h et des lots viendront récompenser les grands vainqueurs !



---

**Bulletin d'inscription au Concours de soupe du 28 octobre 2018**

(à retourner avant le 19 octobre par mail [animation@mairie-salinslesbains.fr](mailto:animation@mairie-salinslesbains.fr) ou en mairie)

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'association si le cas : .....

Adresse : .....

ville : ..... Code postal : .....

Tél : ..... Mail : .....

Nom de la soupe : .....

Ingrédients : .....

.....

Moyen de chauffe : .....

Fait à ..... , le .....

Signature :